



## Résultats de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Communiqué du 5 novembre 2024

**Weya (FR0010768770 - MLWEY) annonce ce jour le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, qui s'est déroulée du 15 octobre au 30 octobre 2024 (cf communiqué du 9 octobre 2024).**

Cette levée de fonds, d'un montant de 380 000 euros, a été réalisée en numéraire et par compensation de créances, par émission de 38 000 000 actions nouvelles au prix de 0,01 € par action. Elle permet de reconstituer les fonds propres et de donner les moyens à Weya de poursuivre sa restructuration.

La demande d'actions nouvelles à titre irréductible s'est élevée à 26 963 220 actions, soit un taux d'exercice des DPS de 70,96%.

La demande d'actions à titre réductible s'est élevée à 18 099 136 actions en rappelant que SA EO2, actionnaire majoritaire de WEYA à hauteur de 54,4%, s'était engagée à souscrire à titre réductible à hauteur de tous les DPS non exercés par les autres actionnaires. Il n'y a pas eu de demande d'actions dans le cadre de la souscription réductible à titre libre.

Les 11 036 780 actions nouvelles attribuées à titre réductible ont été réparties entre les souscripteurs selon le coefficient de 31,348422650, calculé sur le nombre de droits appuyant la souscription faite à titre irréductible sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

La répartition des actions à titres réductible a été effectuée comme suit :

Nombre de droits préférentiels de souscription présentés	Nombre d'actions attribuées
1 DPS	31 actions
2 DPS	62 actions
3 DPS	94 actions
4 DPS	125 actions
5 DPS	156 actions

et ainsi de suite par application du coefficient de 31,348422650 au nombre de droits préférentiels de souscription présentés.

La société EO2, qui a souscrit par compensation de créances, a exercé 337 888 DPS pour obtenir 20 611 168 actions à titre irréductible, et a reçu 10 592 255 actions à titre réductible, attribuées après application du coefficient de réduction précité. Suite à cette opération EO2 détient désormais 81,67 % du capital.

## **Cotation des actions nouvelles**

La cotation des actions nouvelles résultant de l'augmentation de capital s'effectuera le 7 novembre 2024 à l'ouverture de la bourse.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Grégoire Detraux

Président du Conseil d'Administration

Mail : [gd@eo2.fr](mailto:gd@eo2.fr)

### *Avertissement*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).*

*S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société VEOM Group d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.*

*Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. VEOM Group n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.*

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon..*